

Les fondamentaux de la comptabilité associative

La comptabilité associative soumise au Plan Comptable des Associations doit respecter des principes fondamentaux et des règles de bon établissement des comptes.

5 PRINCIPES FONDAMENTAUX

- Régularité,
- Sincérité,
- Image fidèle,
- Prudence,
- Prééminence de la réalité sur l'apparence.
-

6 RÈGLES D'ÉTABLISSEMENTS DES COMPTES :

- Continuité de l'exercice,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendances des exercices,
- Coûts historiques,
- Non-compensation,
- Unicité du bilan et du compte de résultat.